



**REPUBLIQUE DE GUINEE**

*Travail – Justice – Solidarité*

\*\*\*\*\*

**Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion  
Féminine et de l'Enfance**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE SUR  
L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

**Mai 2009**

**SOMMAIRE**

INTRODUCTION .....	3
PREMIERE PARTIE .....	3
A – REALISATIONS .....	3
B. CONTRAINTES.....	7
DEUXIEME PARTIE .....	7
1. FEMMES- ECONOMIE ET PAUVRETE .....	8
2. FEMME EDUCATION ET FORMATION.....	9
3. FEMME ET SANTE .....	14
4. VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES .....	16
5. FEMMES ET CONFLITS ARMES.....	17
6. FEMMES ET PRISE DE DECISION .....	19
7. DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES.....	20
8. FEMME ET MEDIAS.....	21
9. FEMMES ET ENVIRONNEMENT.....	22
10. LA PETITE FILLE .....	23
TROISIEME PARTIE.....	24
MECANISME INSTITUTIONNEL .....	25
QUATRIEME PARTIE .....	28
CONCLUSION.....	28

## INTRODUCTION

Le rapport dont la quintessence est déclinée dans les pages qui suivent, se situe dans l'axe des préparatifs du 15<sup>ème</sup> anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à la 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995 et les objectifs définis par la 23<sup>ème</sup> Session extraordinaire de l'Assemblée Générale en 2000.

En effet, l'obligation de rendre compte de l'application des conventions, lois et recommandations issues des rencontres internationales en termes de progrès accomplis et de difficultés rencontrées incombe à tout Etat signataire de ces instruments juridiques de protection et de promotion des droits humains des femmes.

En République de Guinée, l'engagement du gouvernement, en rapport avec les partenaires au développement et les organisations de la société civile, a permis d'atteindre des résultats tangibles dans plusieurs domaines, notamment aux plans politique, législatif et économique au tour des problèmes liés au sexisme et aux conditions de vie matérielles des femmes pour la période 2005 - 2009.

Concrètement, des dispositions ont été prises pour matérialiser les objectifs de développement du millénaire concernant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

En somme, les actions entreprises visent à réduire le fossé qui existe entre la situation de fait et la situation de droit des femmes.

Du point de vue de la structuration, le rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing obéit aux articulations suivantes :

1. Principales réalisations pour la mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing ;
2. Domaines critiques du Programme d'Action de Beijing ;
3. Mécanisme institutionnel ;
4. Principaux défis et obstacles.

### **PREMIERE PARTIE**

Les principales réalisations et les contraintes majeures rencontrées pour la mise en œuvre du programme d'action de la 23<sup>ème</sup> Session Extraordinaire de l'assemblée générale.

#### **A – REALISATIONS**

Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dont les principales réalisations se résument comme suit :

- Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation ;
- Campagnes de sensibilisation pour mobiliser la communauté

nationale sur l'importance de la scolarisation des filles ; - Dotation des institutions scolaires en fourniture et matériels didactiques ; - Remise des prix d'encouragement aux filles ; - Aide aux familles en milieu rural pour la scolarisation des enfants ; - Création d'espaces d'échanges favorisant un progrès continu dans le domaine de l'éducation des filles et des garçons en zone rurale ; - Formation des enseignants aux questions de genre ; - Renforcement des capacités des acteurs en éducation des filles ; - Accroissement du taux d'inscription des filles et des garçons ; - Augmentation du taux net d'inscription qui a connu une harmonisation à 32 % en 2004 – 2005, à 33 % de 2005 à 2006 ; - Amélioration de 13,04 % à 26,27 % en 2006 de la réussite pour le passage en classe supérieure ; - Existence des cercles de concertation qui sont opérationnels depuis 2008 ; - Formation des formateurs des cercles de concertation sur le contenu de la formation pour vulgarisation dans leurs Instituts d'Enseignement Supérieur (IES) respectifs de 2008 à 2009 ; - Elimination des disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici 2015 ; - Nombre de femmes occupant le poste de responsabilité dans les services relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) est passé de 11/126 en 2004 à 40/126 en 2007 ;

Pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des jeunes filles enceintes, les mesures suivantes ont été pris :

- Décret n°92/1640/MEPU-FP/CAB du 09 septembre 1992 favorisant la reprise et la rétention de la fille à l'école d'où le taux d'achèvement au primaire est passé de 16 % à 42 % (2004 – 2005) ;
- Soutien de l'autorité du MESRS et les partenaires au développement pour appuyer les actions programme dans le cadre de la prise en compte de la dimension genre et équité des sexes de 2004 à 2009 ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace en la matière ;
- Existence d'une politique spécifique en éducation des filles (février 2004) ;
- Mise en œuvre de cette politique accompagnée par les programmes ci-après : appui de l'USAID à travers le Programme Faisons Ensemble ; Programme Plan Guinée, UNFPA de 2007 à 2011 ; Projet Education 4 (2006 – 2010) avec la BAD ;
- Existence d'une nouvelle Politique de Promotion Féminine alignée avec les Objectifs pour le Développement du Millénaire et les questions de sexospécificités ;
- Restitution des recommandations de la 39<sup>ème</sup> Session du Comité sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes dans 9 préfectures ;
- Existence du Programme conjoint UNFPA/UNICEF de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Excision ;
- Existence du Projet de renforcement des capacités des institutions féminines nationales sous financement UNFPA ;
- Existence du Projet Appui à la Promotion du Genre avec le PNUD ;
- Enquête nationale sur les Violence Basée sur le Genre (VBG) en cours de réalisation ;
- Appui au Programme National du Développement Sanitaire avec la Banque Mondiale ;
- Adoption de la Loi n°025/AN/2005, relative à la Prévention, la Prise en charge et le Contrôle du VIH/SIDA ;
- Projet de Loi sur la Parité adopté par le gouvernement ;
- Mise en place des Comités Préfectoraux pour le suivi et l'application de la CEDEF ;
- Elaboration et examen des textes réglementaires du Conseil Guinéen des Femmes aux niveaux des 8 régions administratives ;
- Erection des 3 Comités d'Equité de l'Education en Secrétariats techniques avec rang de service rattaché ;
- Existence du Programme de Maternité Sans Risques au Ministère de la Santé ;
- Vulgarisation et Traduction de la Résolution 1325 dans 4 langues nationales et existence d'un Projet de Plan d'action ;
- Existence d'une Nouvelle Politique Nationale de Développement Agricole ;
- Création d'un Comité ministériel de lutte contre la traite des personnes ;
- Signature

d'un accord de coopération avec le Bénin, le Nigeria, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Libéria et le Togo en matière de lutte contre la traite des enfants ;  
 - Mise en place de mécanismes de suivi/évaluation des différents programmes et projets susmentionnés ; - Disponibilité des données ventilées par sexe ; - Existence des données statistiques par rapport au taux brut de scolarisation (filles et garçons) ou taux de réussite, d'abandon, de redoublement 2006 – 2007 (filles : 9,5 %, garçon : 8,7 %) ; - Construction des deux centres d'excellence à l'autopromotion féminine à Dubréka et à Kindia en 2005 et en 2006.

Dans la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans le cadre de l'éducation pour tous (PEPT) les résultats ci-après ont été obtenus :

### **Au niveau du non formel**

Existence des sous projets d'alphabétisation, dont le programme triennal d'alphabétisation, orientés respectivement vers les femmes, les jeunes et les groupes marginaux.

L'exécution de ces programmes d'alphabétisation a permis de disposer d'environ 370 centres d'alphabétisation fonctionnels dont 83 % en zone rurale avec près de 28 % de centre féminin ; la fréquentation de ces centres d'alphabétisation par plus de 210.000 adultes dont environ 88.000 femmes et jeunes filles.

L'ouverture de 168 centres NAFA fonctionnels avec 7.000 finissant parmi lesquels, 600 ont accédé à l'enseignement formel dont 59 filles et 6000 en cours d'apprentissages dont 80 % de filles ; - l'appui au système éducatif guinéen par la coopération canadienne (Scolarisation de la jeune fille) à travers les ONGs entre 2004 et 2007.

### **Au niveau de l'Enseignement post universitaire**

Dans ce domaine, le Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement de l'Université de Conakry, avec l'appui de la coopération canadienne a assuré la formation post universitaire des étudiantes et la prise en compte du genre dans les projets et programmes illustrés dans le tableau suivant :

<b>ANNEES</b>	<b>FINANCEMENT</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>
2007 -2008	12.500 \$ canadiens	Bourses de formation aux masters en sciences de l'environnement	5 enseignantes
	6.000 \$ canadiens	Primes d'encouragement des enseignants intégrant le genre dans leur programme de formation	enseignants
	1.500 \$ canadiens	Prix d'excellence pour étudiantes intégrant la dimension genre dans leur mémoire de fin d'études	Etudiantes
	7.000 \$ canadiens	Bourses spéciales pour recherches approfondies sur le thème femme et environnement	Etudiantes Femmes/Hommes chercheurs
	3.000 \$ canadiens	Communication sur le thème exploitation minière et femme	Etudiants femmes/hommes chercheurs

Il faut également noter des acquis suivants :

- Elaboration/Mise en œuvre et suivi du programme de santé tenant compte de l'égalité homme/femme notamment des services de santé en matière de reproduction, de sexualité et de service d'éducation abordable pour les femmes et les jeunes filles et augmentation des ressources pour la santé des femmes ;
- Organisation d'un atelier d'élaboration de la politique Nationale de la famille et adolescents en matière de santé sexuelle et de la reproduction.

Par rapport aux objectifs globaux, des actions ont été menées dans le sens de la réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets dans le but d'accroître l'autonomie financière des femmes et de prendre en compte leurs préoccupations dans le financement des projets.

La mise en œuvre de ces projets vise les actions de formation et d'appui à l'amélioration de la productivité, la diversification et la compétitivité des activités des femmes.

La recherche de solutions appropriées à l'Education et à la formation des femmes, s'inscrit dans les priorités du Gouvernement ainsi que le prouvent les actions mises en œuvre dans le secteur :

- Programme de réhabilitation/construction des centres d'appui à l'Autopromotion Féminine des femmes ;
- Amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- Projet Education pour Tous (Ministère pré Universitaire, Formation professionnelle) ;
- Projet d'appui à la lecture et à l'édition ;
- Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation ;
- Mesures visant à renforcer la présence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur ;
- Elimination des disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici 2015 : d'où le nombre de femmes occupant des postes de responsabilités dans les services relevant du MESRS est passé de 11/126 en 2003 à 40/126 en 2007 ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace assurée par la politique spécifique en éducation des filles (fév.2003) ; Cette politique est mise en œuvre grâce à l'appui de l'USAID à travers le programme Faisons Ensemble ;
- Programme Pays - Guinée UNFPA (2007-2011) ;
- Projet de renforcement des capacités des cadres, structures centrales et déconcentrées des départements techniques, les échanges d'expériences entre la Guinée et les autres pays ;
- Financement de l'égalité Hommes/femmes en faveur de l'éducation et de la formation des femmes par l'intégration de la dimension genre dans les programmes et projets en éducation des filles par les partenaires techniques et financiers (PAM, UNICEF, USAID) ;
- Appui au système éducatif guinéen par la coopération canadienne (Scolarisation de la jeune fille) à travers les ONG entre 2004 et 2007 dont le montant s'élève à 82.510\$.

ANNEES	FINANCEMENT	ACTIVITES	BENECIAIRES
2007 - 2008	12.500 \$ canadiens	Bourses de formation aux masters en sciences de l'environnement	5 étudiants
	6.000 \$ canadiens	Primes d'encouragement des enseignants intégrant le genre dans leur programme de formation	enseignants
	7.000 \$ canadiens	Bourse spéciale pour recherche approfondie sur le thème femme et environnement	

Les réformes entreprises dans le secteur de la santé visent à assurer à la population guinéenne une amélioration de la couverture sanitaire pour permettre à un plus grand nombre de femme l'accès à des services sociaux de base de qualité :

- Le projet de lutte contre le paludisme ;
- Le programme national contre les cancers de brûlis ;
- Appui au programme national et au développement sanitaire ;
- Lancement du programme santé de la reproduction en Guinée par la création d'une division de la santé de la reproduction après le forum de 1997 ;
- Elaboration d'une politique nationale sur la famille en 2008 ;
- Promotion des droits à la responsabilité des jeunes et adolescentes en matière de santé sexuelle et de la reproduction (2005 – 2008) ;
- Lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables pour la santé des femmes et des filles notamment les mutilations génitales par le programme conjoint UNFPA/UNICEF de lutte contre les mutilations génitales féminines (2008) ;
- Appui aux interventions visant à réduire la propagation du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles et des cancers féminins à travers les Programme RBM/VIH/SIDA ;
- Programme de lutte contre le cancer gynécologique appui OMS ;
- Loi L 10 sur la santé de la reproduction, protection des droits des personnes vivant avec le VIH ;
- Les directives sur la prise en charge et le diagnostic biologique des IST/VIH/DIA ;
- Le décret n°98 du 25/03/98 relatif à la politique nationale de transfusion sanguine ;
- Loi L/2005/025/AN du 22 novembre 2005 portant sur la prévention, la prise en charge et le contrôle des IST/VIH ;
- Prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME) ;
- Gratuité des prestations de service en PTME : 7734 femmes enceintes conseillées et testées dont 297 femmes séropositives (2008) sur un taux de 3,84 % ; 125 femmes bénéficiant d'ARV (2008) . Nombre de nouveaux nés sous ARV prophylactique, est passé de 13 en 2004 à 241 au 31 octobre 2007 partenariat développé passe de 27 sites à 204 en 2012.

## **B. CONTRAINTES**

- Faiblesse du niveau de coordination des questions d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- insuffisance de la budgétisation selon le genre ;
- Faiblesse des ressources matérielles et financières allouées aux différents mécanismes ;
- insuffisance des actions de renforcement de capacité des acteurs chargés des questions d'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Méconnaissance des questions de genre par les nouvelles autorités.

## **Les enseignements tirés de ces actions**

Le Gouvernement et les organisations de la société civile bénéficient d'un appui technique et financier des partenaires bi et multilatéraux pour l'application effective de la CEDEF dans les programmes et projets de développement. Bien que les ressources financières soient insuffisantes pour l'atteinte des résultats, l'engagement existe à tous les niveaux pour assurer aux femmes la protection et la promotion de leurs droits conformément aux dispositions de la CEDEF.

## **DEUXIEME PARTIE**

Pour surmonter les entraves énoncées dans les douze domaines critiques du programme d'action de Beijing, le Gouvernement a effectué un certain nombre de réalisations en matière d'évolution de politique de modification des lois, de plaidoyer, de sensibilisation, de renforcement de capacité et de programmes et projets.

## 1. FEMMES- ECONOMIE ET PAUVRETE

Pour réduire le niveau de pauvreté des femmes et renforcer leur autonomisation, le Gouvernement et les partenaires ont entrepris plusieurs actions et réformes. Notamment dans le domaine de financement des projets, les préoccupations des femmes ont été prises à travers la réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets ci-après : Projet d'Appui aux Activités économiques des femmes qui intervient dans le renforcement de capacités des femmes, l'octroi des crédits et leur dotation en plates formes multifonctionnelles ; - Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), Projet de Développement Social et Durable Haute et Moyenne Guinée, Appui à la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté ; Projet de Développement Rural ; Projet Fruits et Légumes à Mamou et Kindia ; Programme d'Appui à l'Élevage ; - L'appui dynamique filières vivrières ; - Le projet Développement Pêche artisanale ; - L'Appui initiative transparence Industrie extractive ; - la mise en place par le FIDA d'un Fonds d'Appui Agro Sylvo pastorale (FODAP).

Tous ces programmes et projets bénéficient chaque année d'une subvention de la part du Gouvernement en vue du renforcement de l'autonomisation des groupements féminins.

**Tableau récapitulatif des crédits octroyés par le budget national de développement  
(service statistique du Ministère de l'Economie et des Finances)**

DESIGNATION	2005	2006	2007	2008
<b>Montant</b>	28.401.043	35.824.953	38.018.367	49.210.325
<b>Nombre de prêts</b>	75.528	88.592	96.550	110.266
<b>Hommes</b>	44.567	50.497	57.930	66.160
<b>Femmes</b>	30.966	38.094	38.620	44.106
<b>Octroi associé</b>	199.684	260.714	280.686	446.287

La subvention des Institutions de micros finances (ONG Pride Finance, Caisse Yétè Mali, 3 AE, le Crédit Rural, le MIGI) est illustrée par le tableau suivant :

Institution des micros finances	Nombre et % de femmes bénéficiaires	Montant de crédit en GNF	Années
<b>Caisses Yétè Mali</b>	73 %	1.392.000.000	2005
	77 %	1.432.000.000	2006
	82 %	3.264.000.000	2007
<b>Pride Finance</b>	72%	5.170.400.000	2005
	72,88 %	6.102.150.000	2006
	72,91 %	6.583.700.000	2007
<b>3 AE</b>	29 femmes	244.544.000	2005
	41 femmes	562.839.000	2006
	27 femmes	488.970.000	2007
<b>Crédit Rural</b>	42,70 %	12.127.245	2005
	42,50 %	15.225.605	2006
	43 %	16.000.000	2007
<b>MIGI</b>	73 %	53.032.840	2005
	48 %	45.178.840	2006

A ceux-ci s'ajoutent :

**- REALISATIONS suivantes :**

La mise œuvre de la politique de Développement Agricole « Vision 2015 » en vue d'une accélération de la croissance avec larges opportunités d'emplois et de revenus pour les paysans et paysannes pauvres ; - la formation de 103.442 femmes sur les techniques de transformation des produits agricoles ; le développement de la micro finance pour la mobilisation de l'épargne et développement aux Associations des Services Financiers dans plusieurs préfectures et sous préfectures notamment Coyah, Forécariah et Sanoya où l'ONG WAKILI regroupant 4731 femmes a octroyé un montant 199.500.000 GNF à 162 femmes pour l'année 2008 ;

- Installation dans le cadre du projet d'Appui aux Activités Economiques des Femmes (PAAEF) de 5 plateformes multifonctionnelles dans les localités de Bissikrima (Dabola), Sanguiana, Doura (Kouroussa), Sabadou Baranama (Kankan) et Dialakore (Mandiana) ; - Octroi par le PAAEF via Yètè Mali pour les 5 communes de Conakry et CAFODEC pour la Haute Guinée de 10940 prêts en faveur des femmes opérant seules ou en groupements ; - Construction, rénovation et équipement de 2 Centres d'Appui à l'autopromotion Féminine (CAAF) à travers le projet de Développement Social et Durable Haute et Moyenne Guinée; - Octroi aux femmes par le Projet d'Appui au Développement Rural en Guinée/ FIDA de 3 tonne de semences, 2,5 Tonnes d'engrais, de 10 silos, de 8 décortiqueuses à riz, de 15 Lots de petits outillages pour les groupements féminins, de l'aménagement de 10 ha de bas-fonds ; - Octroi de prêts via fonds Yètè Mali en faveur de 3858 femmes pour 4 milliards de francs Guinéens.

**II – CONTRAINTES**

**Idem que pour le rapport à valider**

**III – PERSPECTIVES/RECOMMANDATIONS**

- Renforcement de l'intégration socio – économique sous régionale à travers les activités économiques des femmes; - Accroissement des ressources du PAAEF en vue de lui permettre de pérenniser les acquis et d'étendre ses activités aux autres régions du pays ; - Mise en place du projet d'appui à la promotion du genre sous financement du PNUD; - Mise en place du projet de "Renforcement des capacités des institutions féminines nationales sur financement du UNFPA; - Mise en place d'une nouvelle politique nationale de développement Agricoles prenant en compte les préoccupations des femmes ; -Identification des besoins spécifiques de la femme et prise en compte des questions du genre dans la stratégie de réduction de la pauvreté; - Mise en place d'un fonds destiné à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des femmes.

**2. FEMME EDUCATION ET FORMATION  
REALISATIONS**

**Au niveau du Primaire**

Evolution du taux brut d'inscription au primaire

Annee Taux	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
FILLES	59%	63%	72%	74%
GARCONS	63%	67%	97%	79%

## Evolution de l'indice de parité Fille/Garçon au primaire

Année	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	0,79	0,80	0,81	0,82

## Evolution du taux brut de réussite à l'entrée en 7eme annee

Année	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Taux				
FILLES	60,7%	68%	66,2%	
GARCONS	67,4%	73,8%	71,7%	

## Taux de Redoublement Filles /Garçons

Année	2003	2004	2005	2006
Taux				
FILLES	25%	10,5%	9,7%	9,5%
GARCONS	23%	10,1%	8,3%	8,7%

**Au niveau du Secondaire et du Supérieur**

- Rédaction du Documents de politique d'accélération de l'éducation des jeunes filles ; - Campagne de sensibilisation de tous les acteurs et de plaider pour la promotion de l'éducation des filles ; - Célébration de la journée nationale de la jeune fille ; - Mise en place des mesures incitatives en direction des filles et leurs parents par dotation en fournitures et matériels scolaires, remise de prix d'encouragement, aide aux familles démunies... ; - Mise en place des cantines scolaires ; - Elimination des stéréotypes discriminatoires au niveau des enseignants, des programmes et des manuels ; - Elaboration de modules sur le genre, sur les droits et devoirs et sur le leadership ; - Lutte contre les violences faites aux filles à l'école ; - Extension des centres Nafa et de CAAF ; - Disponibilité des données des agrégées par sexe ; - Organisation du tutorat académique en faveur des étudiantes dans les Institutions d'enseignement supérieur (IES) dans certaines matières en difficultés (Dessin technique, l'arithmétique, l'algèbre etc. ... - Création et dynamisation des cercles de concertation dans 10(IES) pour une meilleure implication des femmes /filles dans le processus de la bonne gouvernance ; - Sensibilisation des étudiantes des (IES) pour leur implication dans le processus de bonne gouvernance ; - Formation de 100 membres dont 90 étudiantes des cercles de concertation en Droits et Devoirs de la Femme, Démocratie et Bonne Gouvernance.

**PROGRES ACCOMPLIS**

- Document élaboré, valide et adopté (référence pour tous les acteurs) ; - Adhésion d'une partie importante des parents, des communautés à l'éducation des filles ; - 6000 filles ont bénéficié des mesures incitatives et les coûts de scolarité ont été réduits pour ces filles et leur parents motivés ; - 1254 cantines sont fonctionnelles et prennent en charge 13120 filles ; - 3000 enseignants formés aux questions de genre ont adopté un comportement favorable à la réussite des filles ; - Module disponible ; - Une Etude est en cours de réalisation ; - Amélioration de la performance académique des filles (20%) ; - Maintien des filles dans les filières scientifiques (90%) ; - L'admission d'un plus grand nombre de filles (bénéficiaires du tutorat) en classe supérieure (71,56% des filles en 2005-2006) ; - Les étudiantes sont conscientisées et motivées pour des formations qualifiantes favorisant leur implication avec mérite dans les projets et programmes de développement du pays ; - Les étudiantes à travers les cercles de concertation, connaissent leurs droits et devoirs et se sont

familiarisées aux concepts de démocratie et de bonne gouvernance ; - Le nombre de CAAF et NAFA est passé de 175 à 200 pour 29280 apprenants dont 60 pourcent de filles ; - Amélioration des taux de scolarisation, d'inscription et de réussite des filles (Voir tableaux ci-dessous) ; - Réduction du taux d'abandon et de redoublement (Voir Annexe) ; - Les étudiantes sont informées sur leurs droits et devoirs, et sur la démocratie et la bonne gouvernance. - l'adhésion d'un plus grand nombre de femmes dans les partis politiques ; - Amélioration de la performance des filles ; - Amélioration de l'implication des femmes et des filles dans le processus de développement du pays ; - les étudiantes ont pris conscience et sont motivées pour les formations qualifications.

### **CONTRAINTES**

- Ressources Financières et matérielles pour la mise en œuvre de cette politique ; - Persistance des facteurs socio culturels et socioéconomique ; - Persistance des disparités entre filles et garçons ; - Difficultés liées à l'extension ou à la généralisation du programme par faute de moyens ; - Couverture restreinte (17,6pourcent des 724 écoles primaires bénéficient des cantines) ; - Insuffisance des ressources matérielles et financières en vue de toucher beaucoup plus d'enseignants ; - Insuffisance des moyens pour une large diffusion et actualisation ; - Insuffisance des équipements des centres ; - Insuffisance des ressources pour le suivi et l'extension des centres ; - Manque de données sur le non formel (l'alphabétisation pour mieux cerner son évolution) ; - Non généralisation du tutorat au niveau des IES ; - Manque de moyens financiers pour continuer l'activité ; - Non généralisation de l'activité dans les IES et manque de moyens financiers pour continuer l'activité ; - Faible taux de couverture au niveau des Institutions ; - Non généralisation de l'activité par faute de moyens

### **PERSPECTIVES**

- Mobiliser d'avantage des ressources matérielles et financières ; - Poursuivre les activités de plaidoyer et de sensibilisation en direction des décideurs, partenaires et communautés.- Mobiliser d'avantage de ressources pour inciter les filles et leurs parents, tout en allégeant les coûts de scolarité. - Extension des cantines et subventions des cantines par le gouvernement. - Poursuivre la formation des enseignants en Genre. - Mobiliser les ressources ; - Poursuivre le toilettage des programmes et des manuels scolaires en vue de les débarrasser des stéréotypes discriminatoires sexiste. Poursuivre la formation ; - Assurer une actualisation et une large diffusion de la dite circulaire ; - Valider, adopter le rapport de l'étude ; - Elaboration d'un plan d'action et sa mise en œuvre ; - Mobiliser d'avantage de ressources pour l'extension et le suivi des centres, et l'insertion des apprenants ; - Capitaliser les données du non formel ; - Poursuite de la sensibilisation de 4.000 filles dans les institutions d'Enseignement Supérieur (publiques et privées) pour des formations qualifiantes ; - Poursuite du tutorat académique et son extension dans toutes les institutions d'enseignement supérieur (publiques (15) privées (35)) ; - Poursuite de la création des cercles de concertation dans toutes les institutions d'enseignement supérieur ; - Poursuite du tutorat et son extension dans toutes les IES ; - Poursuite de l'activité pour toucher toutes les institutions ; - Poursuite de l'activité pour couvrir toutes les IES ;

### **RECOMMANDATIONS**

Intégration du genre dans les programmes d'enseignement supérieur.

Pour éliminer les obstacles qui entravent l'accès des filles à l'éducation, des

campagnes de sensibilisation visant à mobiliser les communautés sur la question de la scolarisation des filles, ont été organisées sur toute l'étendue du territoire National.

Aussi, le Gouvernement et les partenaires ont procédé à la dotation en fourniture et matériel scolaire, la remise des prix d'encouragement aux filles, l'aide des familles en milieu rural pour la scolarisation des enfants en général et des filles en particulier, la création d'espace d'échanges et favorisant le progrès dans l'éducation des filles et la formation des enseignants et d'autres acteurs sur les questions de genre.

Ces actions ont été sous tendues par la création des Comités d'Equité, et de la Commission Nationale d'Education de Base pour Tous ; la construction des latrines séparées dans les écoles et les points d'eau, le programme cantine scolaire la mise en place par le Programme Mondial d'Alimentation (PAM) et le programme cantine scolaire..

Pour renforcer, la présence et le maintien des femmes et filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les sciences exactes, des conférences de sensibilisation ont été organisées sur la lutte contre la déperdition scolaire des filles élaboration et des stratégies d'amélioration de l'équité dans l'accès à l'Enseignement supérieur et recherche scientifique ont été également adoptées ainsi que la création du tutorat académique en faveur des étudiantes des filières techniques et scientifiques pendant 4 ans (2003-2006), et la création d'une Chaire UNESCO Femme Genre Société et Développement à l'Université de Conakry.

Egalement pour éliminer la disparité entre homme et femme dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici 2015, des séances de plaidoyer ont été réalisées pour la nomination des femmes aux postes de responsabilité dans les structures de l'administration en général et celle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en particulier. Ainsi, le nombre de femme occupant les postes de responsabilité dans les services de MESRS est passé de 11/126 en 2003 à 40/126 en 2007.

*Evolution du taux d'inscription*

Elèves	2003-04	2004-05	2005-06
Filles	66%	68%	70%
Garçons	86%	86%	87%

Dans la même logique, les programmes Pays Guinée UNICEF 2007-2011 et Programme Education pour Tous 2006 -2010 ont vu le jour.

*Financement des activités d'éducation de la Jeune fille en GNF/Comité National d'Equité / BND et Institutions internationales période : 2005-2007 (Enseignement Primaire et Secondaire)*

Institutions	2005	2006	2007	2008	Activités
UNFPA	35.031.317	38.063.523	12.500.000	-	Prix lauréat et sensibilisation
UNICEF	48.232.000	43.457.070	47.227.336	-	Equipement + sensibilisation
USAID/PFE	30.000.075	50.000.000	30.000.000	-	Equipement + sensibilisation
PLAN/ GUINEE	-	-	65.000.000	-	Equipement + sensibilisation

*Financement des activités d'éducation de la jeune fille et de la femme soutenues par la Banque mondiale sur le Budget National de Développement*

	2005	2006	2007	2008	Activités
Programme de Réhabilitation/construction des Centres d'Appui à l'Autopromotion Féminine des Femmes ;	2.000.000.000	5.000.000.000	-	-	Construction de deux Centres d'Excellence à Dubreka et à Kindia
Education pour Tous (enseignement pré universitaire) ;		200.000.000	787.800.000	740.0	Amélioration Qualité de l'Enseignement ;
Education pour Tous (enseignement pré universitaire) ;		4.400.000.000 200.000.000	1000,0	9.288,2, 1 150,0,	Rénovation, construction et équipement salles classes élémentaires ;  Construction – équipements classes maternelles ; Projet d'Appui Lecture et Edition ;
Programme Education de Base Pour Tous (Enseignement Supérieur) ;		200.2,2	600.000.000 775.000.000	4 000.0	Formation professionnelle ;  Etude et Recherche sur l'Environnement
3ème Projet de l'Education		611.000.000	-	-	
4ème Projet de l'Education			1000,0	500.0	Education pour Tous (Enseignement Supérieur)

L'appui au Système Educatif Guinéen par la coopération Canadienne à travers les ONG (scolarisation des filles) entre 2004 – 2007 s'élève à 82 510 US. Financement des activités éducation de la jeune fille en GNF/Comité National d'Equité/BND et institution internationale période 2005 – 2007 (Enseignement supérieur Tutorat Académique des Etudiantes).

Institutions	2005	2006	Bénéficiaires
Banque Mondiale - PEPT	49.910.000	74.340.000	612 étudiantes
	48.232.000	43.457.070	1018 étudiantes
	30.000.075	50.000.000	

**Src. : Comité Genre et Equité – Enseignement supérieur**

### Enseignement post Universitaire

Dans ce domaine le centre d'étude et de recherche en environnement de l'Université de Conakry avec l'appui de la Coopération Canadienne a assuré la formation post universitaire des étudiantes et la prise en compte du genre dans les projets et programmes illustré dans le tableau suivant :

Années	Financement	Activités	Bénéficiaires
2007 - 2008	12.500\$ Canadiens	Bourse de formation aux masters en sciences de l'Environnement	5 étudiantes
	6.000\$ canadiens	Primes d'encouragement des enseignants intégrant le genre dans leur programme de formation	Enseignant
	1.500\$ canadiens	Prix d'Excellence pour étudiantes intégrant la dimension genre dans leur mémoire de fin d'études	Etudiantes
	7.000\$ canadiens	Bourse spéciale pour recherche approfondie sur le thème Femme et Environnement	Etudiantes Femmes/hommes Chercheurs
	3.000\$ canadiens	Communication sur le thème exploitation minière et femme	Etudiantes Femmes/hommes Chercheurs

### **3. FEMME ET SANTE**

Pour assurer un service de santé de qualité pour les femmes de nombreuses actions ont été entreprises, il s'agit notamment de l'adoption d'une feuille de route nationale pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle néo-natale et infanto juvénile (2006-2015), d'un programme de maternité sans risque et avortement à risque (2005-2008), élaboration et mise en œuvre du programme conjoint UNFPA/UNICEF de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF), Elaboration d'un Plan d'action harmonisé de tous les intervenants en matière des MGF (2008), élaboration d'une politique nationale de la famille en 2008.

Il y a eu également des appuis aux interventions visant à réduire la propagation de certaines maladies telle que le paludisme, les maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles (IST), des cancers féminins etc... par la fourniture de services gratuits ou subventions. Telle que la gratuité de la césarienne dans toutes les structures sanitaires du pays.

Dans le domaine du VIH/SIDA, il faut souligner également l'adoption d'une Politique Nationale en matière de dépistage volontaire et d'un programme national de prise en charge des Personne vivant avec le VIH /SIDA, la création du secrétariat exécutif du Comité National de Lutte contre le SIDA, la mise en place des CDV dans presque toutes les préfectures du pays, l'élaboration des curricula pour l'enseignement sur le VIH/SIDA à la Faculté de Médecine de Conakry, achat et distribution des préservatifs féminins et masculin par le fonds mondial (GTZ, PSI- Guinée ..), accompagnement Nutritionnel et des activités génératrices de revenu en faveur des PVVIH. Il y a eu aussi

existence d'un document de stratégie pour la lutte contre la féminisation du VIH/DIA, existence d'un document de normes et procédures en PTME. Enfin, la formation de plus de 300 agents de santé en Guinée et à l'extérieur pour le dépistage volontaire et la prescription des ARV.

### Distribution totale par année des produits de marketing social de PSI-GUINEE

produit	2004	2005	2006	2007	2008
Prudence plus (unités de condoms)	7.414.132	8.838.245	9.123.98	7.635.722	11.838.675
Sur Eau (unités de flacons)			20.219	256.609	357.073
Orasel (unités de sachets)	3.524.364	2.239.443	1.445.208	672.288	1.504.556
Equilibre (unités de doses)	84.942	79.802	101.385	92.709	145.783
Mama Sérana et Séréna (unités de moustiquaires)	2.207	34.518	73.758	29.916	

### DALY's : les cas de maladies ou décès évités grâce à l'impact des activités de communication et de distribution

produit	2004	2005	2006	2007	2008
Prudence plus	14.930	17.798	18.373	15.376	23.840
Sur Eau (unités de flacons)			344	4.366	6.075
Orasel (unités de sachets)	70.921	45.064	29.082	13.528	30.276
Equilibre (unités de doses)	5.080	4.773	6.063	5.544	8.718

D = Disability = invalidité ; A = Adjusted = ajustée ; L = Life = Vie ; Y = Year = année.

Activités de communication (sensibilisation pour le changement de comportement) réalisées par PSI/Guinée

	2006	2007	2008
Nombre de femmes âgées de 15-49 ans touchées par les activités de sensibilisation en planification familiale			42.635
Nombre de femmes ayant en charge des enfants de moins de 5 ans touchées par les activités de sensibilisation en mesures d'hygiène élémentaires, promotion et utilisation du désinfectant d'eau Sur'Eau		46.096	
Nombre de femmes ayant en charge des enfants de moins de 5 ans touchées par les activités de sensibilisation pour la lutte contre le paludisme et la promotion des moustiquaires imprégnées Mama Séréna et Séréna		63.025	
Nombre de femmes âgées de 15-49 ans touchées par les activités de sensibilisation en VIH	6.976	48.384	26.032
Nombre de travailleuses de sexe touchées par le programme de prévention en IST/VIH de PSI/Guinée	1.764	1.844	8.921
Démarrage des activités du programme de MGF en 2008			

## 4. VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

A ce niveau, il y a eu la révision de la politique nationale de la promotion féminine en 2006 qui prend en compte les questions de violences à l'égard des femmes et des filles, les questions émergentes telles que la traite des femmes, le VIH/SIDA, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le NEPAD.

La mise en place d'un programme conjoint gouvernement guinée/UNFPA/UNICEF de lutte contre les mutilations génitales féminines/excision et le projet d'appui à la promotion du genre avec l'appui du PNUD.

Dans la même logique, il y faut noter la réalisation : d'une enquête nationale sur les violences basées sur le genre et de l'étude situationnelle de la famille en Guinée où les violences prennent sources.

Dans le domaine des reformes législatives, il a été procédé à la révision du code civil. A propos de la lutte contre la traite des femmes, le Gouvernement a signé en juin 2006 un Accord bilatéral de coopération avec la République du Mali en matière de lutte contre la traite des enfants d'une part et d'autre part un accord multilatéral de coopération avec neuf (9) autres pays de la sous région en matière de lutte contre la traite des enfants.

### A. Réalisations

- Révision de la politique Nationale de Promotion Féminine en 2006 ; - Etude situationnelle de la famille en 2006 ; - 15 juin 2006 signature d'un accord de coopération bilatérale avec la République du Mali en matière de lutte contre la traite des enfants ; - Juillet 2006 signature d'un accord multilatéral avec neuf pays de la sous région en matière de lutte contre la traite des enfants ; - Révision du Code civil ; - Adoption et promulgation du Code de l'enfant en 2008 ; - Signature conjointe CEDEAO/CEEAC de lutte contre la traite des enfants.

### B. Activités en cours de réalisation

- Enquête nationale sur les violences basées sur le Genre ; - Exécution du programme conjoint gouvernement UNFPA/UNICEF ; de Lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Excision - Exécution du projet d'appui à la promotion du genre avec l'appui du PNUD.

### C. Défis

- Insuffisance sur les connaissances des textes de loi sur les violences faites aux femmes ; - Manque de données statistiques fiables sur les violences faites aux femmes ; - persistance des pesanteurs socioculturelles (pratique des MGF/E.

### D. Contraintes

- Poids des pesanteurs socioculturelles ; - insuffisance de la connaissance par les femmes de leur droit ; - mauvaise interprétation des textes de loi et leur application par les femmes ; - stigmatisation des victimes de violences sexuelles ; - faible connaissance des voies de recours ; - insuffisance des moyens financiers, matériels et humains pour la mise en œuvre des programmes et projets en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ; - manque de textes d'application de certaines lois sur les violences

faites aux femmes –Loi 010 du 10 juillet 2000 portant Loi sur la santé de la reproduction)

### E. Perspectives

- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre les violences ; - élaboration d'une politique nationale de la famille ; - Application effective des lois et conventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes ; - adoption du code civil révisé et projet de loi sur la parité homme et femme ; - élaboration des textes d'application des lois sur la santé de reproduction et du code de l'enfant ; - le dépôt des instruments de ratification du protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des peuples relatif aux Droits de la Femme ; - élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ; - élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel de la politique de la famille ; - ratification du protocole additionnel de la CEDEF ; - ratification de la convention des nations unies sur la criminalité transnationale (migration illégale, la traite des personnes notamment les femmes et les enfants) ; - amélioration de la connaissance des textes de loi sur les violences faites aux femmes ; - élaboration d'une politique nationale de la famille où les violences prennent sources ; - réalisation d'une enquête sur la traite des femmes et des filles.

NB : Bien qu'il n'existe pas de base de données fiable sur la violence à l'égard des femmes, le tableau statistique ci-dessous, très peu exhaustif, permet d'avoir une idée sur la tendance en Guinée.

	Type de violence	Années				Totaux
		2005	2006	2007	2008	
1	Viol	26	20	59	20	125
2	Enlèvement et disparition d'enfants	15	-	61	15	91
3	Coups et blessures	-	37	330	11	378
4	Traite	01	09	-	03	13
5	Meurtre/Décès	-	03	43	-	46
6	Harcèlement sexuel	-	-	-	04	04
7	Menaces et voies de faits	26	59	-	-	85
8	Séquestration d'enfants	01	-	05	10	16
9	Excitation des mineurs à la débauche	03	-	-	02	05
10	Infanticide	-	03	02	-	05
11	Détournement de mineurs	-	-	14	-	14
12	Abandon de famille	-	-	10	03	13
13	Mutilations génitales féminines					96%

**Source :** compilations de données Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance, de la Police Mondaine et la Société Civile concernant les événements de janvier - février 2007.

Toutefois il a y d'autres types de violences tels que : le mariage précoce, Abandon des filles en situation de grossesse non désirées ; Coups et blessures involontaires ; Harcèlement sexuel n'est pas reconnu comme crime dans le Code pénal qu'on n'a pas des données, mais qui sont pris en compte dans l'enquête national sur la violence basée sur le Genre.

## 5. FEMMES ET CONFLITS ARMES

Dans ce domaine, le Gouvernement Guinéen et ses partenaires de la société civile ont pris d'importantes mesures pour protéger les femmes en situation de conflits armés. C'est pourquoi, il a adhéré à la résolution 1325 des Nations Unies, eu égard à la place qu'occupent les femmes dans les conflits armés.

En ce qui concerne les acteurs de la société civile, le Réseau des Femmes du Fleuve Mano pour la paix (REFMAP) a réalisé d'importante action dans ce domaine. Il s'agit notamment.

#### **A. Réalisations**

- la mise en œuvre du projet d'implication des femmes dans la prévention et résolution des conflits avec l'appui du projet Faisons Ensemble (USAID) pour les activités du Réseau des Femmes de la Mano River ; - lancement des campagnes de sensibilisation au niveau des établissements (collèges, lycées et universités) 15 établissements pour la zone spéciale de Conakry et 25 à l'intérieur du pays du 13 au 24 avril 2009 ; - projet de renforcement des capacités des femmes commerçantes dans les zones frontalières et urbaines nov. 2007 ; - Concours culturels à travers les chants, les théâtres et la poésie 2008- 2009 ; - Mise en œuvre d'un projet de capitalisation des expériences dans le domaine de la prévention et la résolution des conflits 2008-2009 ; - Organisation d'une conférence sous régionale sur l'implication des femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits et le maintien de la paix (Réseau des Femmes Africaines, Ministères et Parlementaires) ; - Implication des femmes dans la gestion et la résolution de la grève de jan/février 2007 ; - Mise en place d'un comité national d'enquête sur les événements de janv/février 2007 ; - Organisation des femmes réfugiées en groupement d'intérêt économique par l'OCPH et le CICR ; - Octroi des micros crédits aux femmes réfugiées et déplacées (OCPH/CICR) ; - Identification des familles d'accueil pour la protection des femmes réfugiées (CICR 2007-2008) ; - Appui matériel et financier aux femmes réfugiées (CICR 2007-2008) ; - La création d'un service national d'assistance humanitaire (SENAH 2005 ; - Mise en place d'un comité national de suivi –évaluation des activités des réfugiés et des personnes déplacées (MDAT, MASPFE, MS , HCR, CICR , OCPH ; REFMAP 2005-2006 ; - la mise en place d'un cadre de concertation pour la prévention des conflits ; - la mise en place d'un club de 60 élèves au lycée de Karifamoriah ; - la mise en place de 12 antennes dans les préfectures limitrophes du Liberia, de la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et du Mali ; - du renforcement des capacités des femmes de l'espace Mano River ont été renforcés en techniques de prévention et de gestion des conflits (2006-2007) ; - de la vulgarisation des textes juridiques relatifs aux droits humains des femmes ; - de la résolution des conflits communautaires ; - de la mise en place des mécanismes de suivi de la CEDEF au niveau des préfectures.

#### **B. Défis et contraintes**

- la faible représentation des femmes dans les instances de prise de décision dans la prévention et la gestion des conflits ; - l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre ; - la vente, la fabrication et la circulation des armes légères dans la sous région ; - la non application des textes juridiques ; - la méconnaissance par les femmes de leurs droits fondamentaux ; - la non opérationnalisation de la commission d'enquêtes sur les événements du janvi/fevr 2007 due à l'instabilité politique ; - l'insuffisance de formation des officiers militaires et paramilitaires dans les domaines des droits fondamentaux des femmes et la prise en charge des femmes en situation

de conflit ; - faible mobilisation des ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre des projets.

### **C. Perspectives**

- la mise en place d'une cellule de coordination nationale de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de «s Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité en République de Guinée ; - la vulgarisation de la résolution 1325 sur toute l'étendue du territoire national ; - le renforcement de la participation des femmes dans la promotion de la paix ; - la prévention de toutes les formes de violence fondées sur le sexe, la prise en compte des besoins des filles/femmes et la défense de leurs droits pendant et après les conflits armés ; - l'adoption d'une démarche pour la prise en compte effective de l'égalité des sexes dans tous les projets et programme de promotion de la paix ; - la formation des femmes sur les techniques de prévention, de gestion et de la résolution des conflits ; - renforcement des capacités des femmes pour une assistance efficace en vue d'aider les femmes à surmonter les traumatismes consécutifs aux viols et à l'isolement ; - opérationnalisation du comité national d'enquête sur les événements de janv/févr 2007 ; - formation des militaires et paramilitaires dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et aux techniques de prise en charge des femmes en situation de conflit armé ; - organisation des séances de plaidoyers pour l'application des dispositions de « la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; - organisation des séances de plaidoyer pour l'application des dispositions du protocole de l'Union Africaine sur les Droits fondamentaux des femmes ; - la vulgarisation du code de l'enfant et du code civil révisé en cours d'adoption ; - Organisation d'un forum national sur la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les <femmes, la Paix et le Développement ; - Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan d'action national de la résolution 1325 ; - mobilisation des ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre des projets et programmes de promotion de la paix ; - renforcement des capacités des femmes pour une assistance efficace en vue d'aider les femmes à surmonter les traumatismes consécutifs aux viols et à l'isolement ; - opérationnalisation du comité national d'enquête sur les événements de janv/févr 2007 ; - formation des militaires et paramilitaires dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et aux techniques de prise en charge des femmes en situation de conflit armé ; - organisation des séances de plaidoyers pour l'application des dispositions de « la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ; - organisation des séances de plaidoyer pour l'application des dispositions du protocole de l'Union Africaine sur les Droits fondamentaux des femmes ; - la vulgarisation du code de l'enfant et du code civil révisé en cours d'adoption ; - mobilisation des ressources matérielles et financières pour la mise en œuvre des projets et programmes de promotion de la paix.

## **6. FEMMES ET PRISE DE DECISION**

La participation effective des femmes à la gouvernance, au pouvoir et à la prise de décisions, le gouvernement a procédé à l'adoption d'un Projet de Loi sur la Parité entre Homme et Femme. Les partenaires de la société civile ont organisé des sessions de formation et de sensibilisation pour le positionnement des femmes sur les listes électorales, la CONAG/DCF a organisé également des sessions de plaidoyers en direction des décideurs en vue de la nomination des femmes au poste de décision.

**A. Réalisations**

- Action de plaidoyer auprès des décideurs pour l'accès des femmes aux postes de décision 2007-2008 ; - nomination de 168 femmes aux postes de décision le 27 août 2008 : 168/720 repartis comme suite : Secrétaire général 5/20, Chef de Cabinet 6/17, Inspecteur 7/37, Directeur Général 53/209, Directeur Adjoint 22/210, Conseiller 12/105, Magistrats 42/85, conseiller primature 7/34 ; - Recrutement des femmes au sein de la police nationale (Agents et inspecteurs), gendarmeries et l'armée de terre 2007 ; - Recrutement des femmes à la fonction publique (août 2007).

**B. En cours de réalisation**

- Etude sur les us et coutumes empêchant les femmes d'accéder aux postes de décision par la CONAG/DCF financier par le CRDI ; - étude sur les facteurs socioculturels bloquant l'employabilité des femmes par le projet « Appui à la promotion du genre en Guinée financé par le PNUD ; - formation de 150 femmes cadres de 12 partis politiques en technique de plaidoyer et de lobbying ; - mise en place de cinq groupes de plaidoyer sur les listes de candidature au prochaine législative.

**C. Défis**

- Persistance des pesanteurs socioculturelles ; - manque de solidarité féminine.

**D. Perspectives**

Adoption du projet de loi sur la parité homme et femme.

**Statistique de l'effectif payable par sexe et par hiérarchie**

ANNÉES	HOMMES						FEMMES						Total général
	H/A	H/B	H/C	CONT.	TOTAL	%	H/A	H/B	H/C	CONT.	TOTAL	%	
2005	4089	6329	200	49	10667	72	562	3268	355	8	4193	28	14860
2006	707	228	106	66	1107	65	203	254	127	15	599	35	1706
2007	461	78	47	115	701	65	151	101	81	39	372	35	1073
2008	7275	4748	5538	14	17575	72	1003	2613	3170	2	6788	28	24363

**7. DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES**

Pour protéger les droits fondamentaux des femmes, le gouvernement et ses partenaires ont entrepris un certain nombre de réforme, parmi lesquelles on peut citer :

**E. Réalisations**

- Elaboration d'un projet de loi sur la parité ; - Harmonisation du code civil révisé avec la CEDEF et la CDE ; - Elaboration et adoption du code de l'enfant ; - Edition de 3.000 guides sur les droits des femmes en 2006 ; - Traduction et vulgarisation du passeport pour l'Egalité dans 4 langues nationales en 2005 ; - Edition de 3.000 livrets de poche de la CEDEF et 2.000 des recommandations de la 39<sup>ème</sup> session de la CEDEF en 2008.

### **F. En cours de réalisation**

Ouverture de 2 radios communautaires sur les droits des femmes par la CONAG/DCF à Coyah par l'ONG Canadienne Développement et Paix et la Projet INFORMORAK et à Faranah par le Projet « Faisons Ensemble »

### **G. Perspectives**

- Redynamisation des cliniques juridiques et les centres d'écoute ; - Adoption du projet du code civil révisé ; - Elaboration d'un projet de Loi sur la Parité.

## **8. FEMME ET MEDIAS**

Les données avec les indicateurs chiffrées sont faibles pour mesurer les impacts et faire une évaluation de l'intégration du genre dans le secteur des médias et NTIC.

### **H. Réalisations**

Pour accroître la participation des femmes aux médias, le gouvernement et les acteurs de la société civile ont réalisé les actions ci-après :

- Renforcement de l'implication des professionnelles de médias (radio-télévision-presse écrite) à travers les émissions radiophoniques et télévisées portant sur les femmes ; - Participation effective des femmes aux groupes théâtrales tant au niveau national qu'à la base ; - Mise en place d'un cadre de dialogue' et de concertation entre le MASPFE, le département en charge de la décentralisation et les autorités administratives, religieuses et traditionnelles en vue de leur implication dans les débats concernant la scolarisation des jeunes filles et le changement de mentalités sur les pratiques traditionnelles (mariage précoce, travaux domestiques, excision), autres formes de violences basées sur le genre et la participation des femmes aux prises de décisions ; - Existence d'une émission hebdomadaire à la radio télévision nationale sur les femmes dénommée « UNIVERS DE FEMMES » ; - Création d'un organe de presse écrite sur les femmes dénommé « N'Gouma Magazine » avec pour vocation la promotion des activités socioéconomique, politique et culturelle des femmes à travers des reportages à caractère publicitaire ; - Création par le ministère de l'information de 5 radios rurales réparties entre les chefs lieux de Régions ; - 10 radios communautaires privées à Conakry et à l'intérieur du pays dont 3 sont créées par les femmes ; - 3 radios communautaires créées par le gouvernement dans les villes de l'intérieur ; - Appui institutionnel aux médias publics et privé par le Gouvernement en termes d'équipement, et de fonds d'un montant de 400 millions de GNF par an en vue du renforcement de leurs capacités d'intervention. Ce soutien tient compte de la performance et de la qualité des parutions et ne fait mention d'aucune discrimination de sexe ; - Formation du point focal du Réseau interafricain pour les femmes, médias, genre et développement « FAMADEV » sur la couverture médiatique du VIH/SIDA dans la perspective Genre et Leadership des femmes dans les médias sur financement du Fonds Mondial pour les Femmes ; - Création de l'Unité de Gestion du Répertoire des compétences féminines de Guinée par le REFMAP.

En dépit de ces avancées, le rapport du Global Advocacy projet sur les radios communautaires réalisé en 2009, le pourcentage de femmes dans les effectifs des médias est de 19,36% contre 80,64% d'hommes en Guinée.

### I. Défis /Contraintes

- L'Extension des radios et journaux au territoire national ; - le renforcement des capacités des journalistes des radios et de la presse écrite ; - la faible prise en compte de la dimension genre dans les grilles des différents programmes des radios communautaires et rurales qui est de 26,25%. - L'insuffisance d'appui financier au secteur ; - Insuffisance des actions de formation.

### J. Perspectives

- l'emploi et la spécialisation des filles dans l'optique d'une redynamisation des structures chargées de réguler les organes de presse ; - création dans toutes les localités non couvertes des radios rurales et communautaires, de journaux en vue d'une meilleure visibilité et la promotion des activités féminines ; - l'élimination des disparités entre homme/femme en matière de médias et de nouvelles technologies l'information ; - La finition et l'inauguration des radios communautaires de la CONAG.DCF et du Réseau des Femmes du Fleuve Mano la Paix (REFMAP) pour la défense des droits de la femme et sa participation effective dans les instances de prévention, de gestion et de maintien de la paix ; - La Création des nouvelles chaînes de radios et télévisions privées ; - La Lutte contre la stigmatisation de la femme dans les espaces médiatiques à travers des émissions de sensibilisation ; - La mise en place du programme emplois jeunes pour la formation et employabilité des jeunes dont la formation des filles. - La poursuite d'activités de formations en vue de renforcer les capacités d'action des médias et des associations ; - Adaptation des programmes actuels des éditions à la dimension genre ; - l'appui technique et matériel aux productions (émissions, articles de presse) ; - le renforcement du réseau des journalistes en population et développement en vue d'un plaidoyer pour la promulgation d'une ordonnance relative à l'entrée en vigueur du code civil révisé et de la loi sur la parité dans les instances de prise de décisions.

## 9. FEMMES ET ENVIRONNEMENT

Pour assurer la participation des femmes aux activités liées à l'environnement, le gouvernement et ses partenaires de la société civile ont entrepris plusieurs actions :

### K. Réalisations

- organisation d'une campagne de reboisement dans les zones désertes et minières chaque année ; - réglementation de la carbonisation du bois à travers l'installation des meules métalliques ; - promotion des foyers améliorés ; - réglementation de la coupe du bois ; - formation des femmes sur les techniques de transformation des produits agricoles (extraction huile, beurre de karité, fruits et légumes, céréales, tubercules ; - restauration des carrières ; - organisation des femmes en groupements pour l'assainissement de la ville de Conakry ; - Promotion de l'utilisation de l'énergie solaire pour l'extraction du sel ; - Aménagement des têtes de sources d'eaux ; - Restauration des milieux dégradés ; - Aménagement des baffons pour minimiser les cultures sur coteaux ; - Installation de micro réseaux électrique au niveau des plateformes de Timbo et de Fougou ; - Mise en place de presse à brique améliorée ; - Installation d'une dizaine de plateformes dont 5 à Kamsar, et 5 à Kindia ; - Réhabilitation de 4 anciennes plateformes.

### B. Perspectives

- Accroître la participation des femmes dans la gestion des activités liées à la protection et à la restauration des forêts ainsi que les carrières ; - Organisation d'une Campagne de reboisement dans les zones désertes et minières ; - Réglementation

de la carbonisation du bois à travers l'installation des meules métalliques ; - Promotion des foyers améliorés ; - Réglementation de la coupe du bois ; - Formation des femmes sur les techniques de transformation des produits agricoles (extraction huile, beurre de karité, fruits et légumes, céréales, tubercules.

## **10. LA PETITE FILLE**

### **A. Réalisations**

- Lancement et mise en œuvre du Programme conjoint UNFPA/UNIICEF de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines / Excision en septembre 2008 pour une période de 5ans ; - Révision de Code civil en 2008 ; - Célébration de la Journée Nationale de la Jeune Fille, le 21 Juin de chaque année ; - Enquête Nationale sur la Violences Faites aux filles en milieu scolaire de 9 préfectures en 2009 ; - Ratification de la Convention relative à la Protection Sociale des Personnes Handicapées, le 1 er Novembre 2007 ; - Signature de la Convention sur les Droits des Handicapés des Nations Unies, le 12 Mai 2007 ; - Ratification de la Convention sur les Droits des Handicapés des Nations Unies, le 13 Décembre 2006 ; - Elaboration de modules sur les violences faites aux filles, sur l'élimination des stéréotypes discriminatoires à l'égard des filles dans les manuels et programmes scolaires tous les ans ; - Révision de la circulaire N° 1720 relative au licenciement des élèves filles en grossesse ; - Révision de la Politique Nationale de l'Education Pré Scolaire et de la Protection de l'Enfance en 2008 ; - Collecte annuelle des données scolaires et sanitaires par sexe ; - Participation des hommes et garçons dans l'encadrement, l'enseignement pré scolaire, primaire et à l'apprentissage des métiers ; - Existence d'institutions pré scolaires pour l'encadrement des enfants ; - Création de 2 écoles pour Journalisme 2008 ; - Distribution d'une quantité de 3.524.364 sachets de sel de réhydratation orale (ORASEL) en 2004, 2.239.443 en 2005, 1.445.208 en 2006, 672.288 en 2007 ; 1.504.556 en 2008 ; - Lancement du Programme du Système d'Eau Salubre avec le produit « SUR EAU » qui cible les mères ayant en charge des enfants de moyens de 5 ans ; à propos, 20.219 flacons ont été distribués en 2006 ; 256.609 en 2007 ; 357.073 en 2008.

### **B. Progrès**

- Elimination dans le code civil les dispositions discriminatoires à l'égard de la femme ; - Prise en compte des traités internationaux dans le projet de code civil révisé ; - Adoption par l'Assemblée Nationale du Code de l'Enfant ; - Signature et Promulgation du Code de l'Enfant par le Président de la République ; - Renforcement de la sensibilisation pour la scolarisation, maintien de la jeune fille dans le cursus scolaire ; - Disponibilité des données relatives aux violences faites aux jeunes filles en milieu scolaire pour les 9 préfectures ; - Disponibilité de modules et programmes scolaires sur les violences et les discriminations faites aux filles dans certaines écoles ; - Admission à l'école des élèves filles à l'école ; - Prise en compte des questions émergentes dans le document de politique (enfant orphelin victime de SIDA »OEV«) ; - Existence de structures appropriées dans les départements de l'éducation et de la santé qui produisent des données statistiques de leurs domaines ; - Atteinte de la parité dans le domaine de pré scolarisation ; - Inscription significative des filles dans les institutions de formation en TIC.

### **C. Contraintes et Défis majeurs**

- Non adoption par l'Assemblée Nationale du projet de code civil révisé dû à l'instabilité politique et institutionnelle ; - Faible diffusion du Code de l'enfant ; - Insuffisance des moyens humains, matériels et financiers ; - Insuffisance de la

couverture nationale de l'enquête sur les violences faites aux filles en milieu scolaire ; - Insuffisance de manuels de formation sur les violences faites aux filles ; - Non diffusion de la convention relative à la protection sociale des personnes handicapées ; - Non diffusion de la convention sur les Droits des personnes handicapées ; - Faible vulgarisation de la lettre circulaire N° 1720 relative à l'admission dans les écoles des élèves filles en grossesse ; - Faible diffusion du document de politique nationale de l'Education (3) Pré scolaire et de la Protection de l'Enfance ; - Non disposition de services statistiques dans certains secteurs de l'Administration publique ; - Insuffisance et Faiblesse des structures d'encadrement, de formation et d'apprentissage ; - Faible taux scolarisation et insuffisance du budget alloué à l'encadrement de la petite enfance.

#### **D. Perspectives**

- Adoption et vulgarisation du Projet de code civil révisé ; - Large diffusion du Code de l'Enfant dans les 8 Régionaux Administratives au profit des élèves, parents, enseignants et décideurs ; - Large sensibilisation des 10.000 filles des zones urbaines et rurales sur les questions et problèmes socioéconomique, culturel et politique ; - Prise en compte des filles en milieu scolaire dans l'enquête sur les violences faites aux femmes et aux filles ; - 60 séances de vulgarisation des Conventions sur les Droits et la protection sociale des personnes handicapées dans les Ecoles : de Sourd-muet (208 élèves), du Centre SOGUE des Aveugles (37élèves) des 107 familles de la Cité de Solidarité, des orphelinats, des ONG ; de leurs parents, enseignants et des décideurs ; - Dotation de 150 écoles en manuels sur les violences faites aux filles ; **Large diffusion de la lettre circulaire N°1720**; - 30 séances de dissémination du document de politique nationale de l'éducation pré scolaire et de la protection de l'enfant dans les 8 Régions Administratives ; - Mise en place et/ou redynamisation de structures appropriées de systèmes d'information dans tous les secteurs ; - Revue à la hausse du financement de formations du personnel d'encadrement ; - création et renforcement du budget des structures pré scolaires et primaires sur toute l'étendue du territoire national ; - Encouragement des filles à s'inscrire dans les institutions de formation en TIC; - Enquête Nationale sur les violences faites aux filles en milieu scolaire dans 9 préfectures en 2009.

### **TROISIEME PARTIE**

Les efforts fournis par le gouvernement guinéen en vue d'améliorer le dispositif institutionnel (c'est à dire les structures et les mesures mises en place) pour appuyer la promotion de l'égalité homme femme et l'autonomisation des femmes se sont traduits par :

#### **A. Les Structures**

La volonté du Gouvernement guinéen s'est traduite par la création en 1996 d'un Département en Charge des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance qui a pour mission d'élaborer, impulser, coordonner et contrôler la mise en œuvre de sa politique en matière de la protection sociale, de la promotion féminine et de l'Enfance.

Ce Département comporte trois Directions dont la Direction Nationale de la Promotion Féminine qui a pour mission d'exécuter et d'assurer le suivi de la politique

de promotion féminine en collaboration avec les autres acteurs intervenant dans le domaine. Cette direction est représentée au niveau déconcentré par les directions préfectorales de la promotion féminine.

Il faut également signaler la construction et l'équipement de plusieurs centres d'appui à l'autopromotion féminine (CAAF) depuis 1984. Sous la première République ces centres appelés Centre de Promotion Féminine qui étaient financés sur le fonds de l'Etat cessaient de bénéficier de cet appui combien important pour leur viabilisation. A la suite d'une étude menée par le Ministère en charge des femmes en collaboration avec la Banque Mondiale, les CPF changèrent d'appellation pour devenir CAAF qui ont rang d'entreprises publiques dont la gestion est semi autonome.

Aussi, dans le souci de veiller à la prise en compte du genre dans les politiques sectorielles des autres départements, les points focaux genres et comités d'équité ont été institués. Ces structures contribuent de façon efficace à la coordination et le suivi des actions concourant à promouvoir l'égalité homme femme et l'autonomisation des femmes.

Il convient aussi de noter la création d'un observatoire sur les droits de la femme à l'Assemblée Nationale. Cet observatoire est un organe consultatif dont la mission est de veiller au respect des droits de la femme dans tous les domaines et interpellier les autorités à tous les niveaux sur les cas de violation desdits droits.

Au niveau de l'Université de Conakry, une Chaire genre « Femme Société et Développement » a été mise en place pour :

- ✓ Apporter des réponses adéquates aux multiples problèmes liés à l'inégalité des rôles économiques et sociaux fondés sur le sexe ;
- ✓ Assurer la formation continue des cadres des différents secteurs d'activités, la recherche scientifique et la documentation dans le domaine du genre ;
- ✓ Assurer la formation scientifique de base dans les domaines des sciences sociales, humaines, juridiques et naturelles en relation avec les questions d'inégalité entre hommes et femmes.

Pour contribuer de façon efficace à la mise en œuvre de la politique Nationale de la Promotion féminine, les acteurs de la société civile se sont constitués en réseaux et coalitions qui travaillent en parfaite collaboration avec le département.

Dans le domaine des mutilations génitales féminines /excision (MGF/E) par exemple, cette collaboration a été particulièrement renforcée entre le MASPFE et les autres acteurs intervenant dans le domaine à travers l'harmonisation des différents plans d'action. Cela aura pour avantage non seulement d'assurer une meilleure coordination des actions, mais aussi d'éviter une dispersion des efforts.

## **MECANISME INSTITUTIONNEL**

### **A. Réalisations :**

- Révision de la politique nationale de promotion féminine alignée sur les objectifs de Développement du Millénaire et ceux du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique afin de concrétiser l'Objectif 3 ;
- Dissémination de la Politique Nationale de Promotion Féminine dans les 4 Régionales naturelles ;
-

Construction (3), Rénovation de 7 CAAF sur 22 Opérationnels et équipement de 14 sur les 33 des centres d'appui à l'auto promotion féminine en machine à coudre et à broder ; - Formation de 420 filles de 15 à 19 ans en teinture, couture, broderie ; - Formation de 150 femmes en teinture et techniques de conservation et de transformation des produits agro-alimentaires ; - Formation de 30 cadres de la Direction Nationale de la Promotion Féminine, de 28 animateurs de 14 centres NAFA et de 4 Directrices de centre d'appui à l'autopromotion féminine en communication organisationnelle, gestion des ressources humaines ; et l'élaboration et gestion des projets de développement ; gestion de la performance des organisations publiques ; Genre et Développement et en élaboration des plans d'action ; - Réalisation de l'Etude situationnelle de la Famille en Guinée qui a permis de jeter les bases d'une Politique Nationale de la Famille ; - Organisation de 8 ateliers régionaux de diffusion des résultats de l'Etude situationnelle de la Famille ; - Réalisation de 8 ateliers régionaux pour examen et amendement des textes réglementaires du Conseil Guinéen de la Femme ; - Erection en Secrétariat technique des 3 Comités d'Equité avec un rang de service rattaché ; - Création d'une coalition nationale de la semaine mondiale d'action pour la campagne mondiale de l'éducation dans le cadre de l'Education Pour Tous ; - Restitution des recommandations de la 39<sup>ème</sup> session de la CEDEF sur les Femmes et dans 6 préfectures sur les 33 qui a abouti à la mise en place des Comités préfectoraux dans ces localités ; - Réalisation d'un plaidoyer en 2007 et 2009 pour l'accroissement sensible de l'enveloppe financière allouée à l'éducation en vue de l'élimination des disparités entre les filles et les garçons et encourager la scolarisation de la jeune fille, l'alphabétisation et au niveau de l'éducation non formelle ; - Réalisation d'une formation des pairs éducateurs sur la prévention du VIH/SIDA ; - Elaboration du Document sur la Féminisation du VIH/SIDA par le >Ministère des Affaires sociales, de la Promotion Féminine en collaboration avec le Comité National de >Lutte contre le VIH/SIDA ; - Création d'une douzaine d'ONG constituées en Réseau pour renforcer la mise en œuvre de la Politique Nationale Promotion Féminine notamment : ADSEJEF-G, AGUIPFEG, AFELPAG, WAFRICA, CADIF, RAFED, RECEFED, REGRESS, CLUB DES FEMMES, RENAGEF.....

## **B. Perspectives**

- Mise en place du Conseil Guinéen de la Femme (COGUIFEM) ; - Elaboration d'une Politique Genre tenant compte de l'indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) ; - Formation des planificateurs économistes et d'enquêteurs à l'utilisation de l'IDISA en vue d'une meilleure performance des politiques macro économiques et la valorisation de la femme dans l'économie nationale, ainsi qu'une qualification des méthodes de collectes de données désagrégées par sexe ; - 5Collecte de 500 Curriculum Vitae de femmes en vue du renforcement de leurs capacités féminines pour un meilleur positionnement dans les postes de prises de décisions ; - Tenue d'un Forum national des ONG féminines sur la promotion des droits des femmes avec l'appui financier de l'UNICEF ; - Octroi par l'UNFPA de 2 ordinateurs HP pour la Direction Nationale de la Protection Sociale.

## **B. Les Mesures et Actions entreprises**

Pour appuyer la promotion de l'égalité homme femme et l'autonomisation des femmes, plusieurs actions ont été menées tant au plan national qu'international.

### 1. Au plan national, des mesures et actions ci-après ont été entreprises

- La révision de la Politique Nationale de la Promotion Féminine conformément aux objectifs du Millénaire pour le Développement, les questions de sexesécificité et les

questions émergentes (VIH/SIDA, les conflits armés, la traite des personnes, etc.) ; - La révision de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ; - La mise en place d'un Programme Conjoint UNFPA/UNICEF de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines/Excision (MGF/E) ; - La mise en place du Projet « Renforcement des Capacités des Institutions Féminines Nationales » sous financement de l'UNFPA ; - La mise en place du projet d'Appui à la Promotion du Genre sous financement du PNUD ; - Appui au Programme National de Développement Sanitaire avec la Banque Mondiale ; - Lancement de l'Enquête Nationale sur les Violences basées sur le Genre dont les résultats doivent permettre la mise en place d'une stratégie Nationale de lutte contre les violences faites aux femmes ; - La mise en place au niveau national, régional et préfectoral des comités de suivi de la CEDEF ; - La restitution et la vulgarisation des recommandations de la 39<sup>ème</sup> session du Comité des Nations Unies sur l'examen des rapports CEDEF dans 9 préfectures ainsi que son édition et multiplication en 3.000 exemplaires; - L'élaboration et l'examen des statuts et règlements intérieur du COGUFEM par l'ensemble des organisations et réseaux de femmes en Guinée et les points focaux genre ; - L'adoption de la loi N° 025/AN/2005 relative à la prévention, la prise en charge et le contrôle du VIH/SIDA ; - La mise en place d'un programme de maternité sans risque au Ministère de la Santé ; - La mise en place d'une nouvelle Politique Nationale de Développement Agricole prenant en compte les préoccupations des femmes ; - L'érection des trois comités d'équité de l'Education en Secrétariats Techniques avec rang de service rattachés. Ces structures constituent de véritables entités de coordination et de suivi des actions visant à promouvoir l'égalité homme femme. Les résultats sont encourageants dans le domaine de la scolarisation des filles ; - La traduction de la Résolution 1325 des Nations Unies dans 4 langues nationales et l'élaboration d'un projet de plan d'action ; - L'adoption par l'Assemblée Nationale d'un code de l'Enfant qui intègre les dispositions des lois nationales et les conventions internationale relatives à la protection de l'enfant ; - Le projet de code civil révisé prenant en compte toutes les dispositions contenues dans les instruments signés et ratifiés par la Guinée au plan international en matière de promotion et de protection des droits des femmes ; - L'examen du projet de loi sur la parité par le Gouvernement ; - La signature d'un accord de coopération multilatéral de lutte contre la traite des enfants avec 9 autres pays de la sous région ouest africaine ; - La signature d'un accord de coopération bilatérale entre la Guinée et le Mali en matière de lutte contre la traite des enfants ; - La mise en place d'un comité nationale de lutte contre la traite des personnes (notamment les femmes et les enfants).

2. Au plan international : dans le souci de respecter les engagements pris avec la communauté internationale, plusieurs actions ont été menées :

- L'adoption par l'Assemblée Nationale du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes ; - La vulgarisation à l'échelle nationale de la CEDEF et son protocole additionnel ; - Concernant le NEPAD, les réflexions issues des rencontres au niveau national ont permis de déceler des insuffisances et faire des recommandations pour la prise en compte de la dimension genre dans les politiques, programmes et projets de développement ; - L'élaboration du plan d'action de la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes et du 1<sup>er</sup> rapport sur son niveau d'application ; - La mise en place d'un Comité national de lutte contre le SIDA regroupant les départements ministériels, l'Assemblée Nationale, les Syndicats et les ONG, conformément à l'appel d'Alger

sur l'intensification de la lutte contre le SIDA en Afrique. A ce niveau, il convient de signaler que l'implication de la 1<sup>ère</sup> Dame de la République à travers les activités de sensibilisation et de prise en charge des malades a été remarquable.

## **QUATRIEME PARTIE**

### **Principaux acquis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

- Institutionnalisation d'un mécanisme national de promotion féminine ; - Augmentation du budget du Ministère en charge des questions genre ; - Identification des besoins spécifiques de la femme et la prise en compte des questions de genre dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ; - Reformes juridiques pour prendre en compte les engagements contenus dans les conventions internationales et régionales : Révision de la Loi fondamentale – Adoption des projets de Code révision et de la Loi sur la Parité – Adoption du Code de l'Enfant – Loi sur la Santé de Reproduction et mise en route des programmes relatifs aux violences .

### **Principaux défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

- L'insuffisance dans l'application des textes de loi protégeant les femmes et les jeunes filles ainsi que la faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles des acteurs ; - **Le taux élevé d'analphabétisme féminin ; - Le faible niveau de participation des femmes dans les instances de prise de décision ;** - Le besoin accru de renforcement des capacités des planificateurs, des économistes et autres acteurs de développement en genre, la non application de l'indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique aux politiques et programmes de développement notamment la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté .

### **Principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing**

- La mise en œuvre de la plate forme d'action de Beijing a permis d'inscrire les questions de genre dans l'agenda des autorités politiques, malgré les résultats timides enregistrés ; - L'évolution des questions de genre est un processus de longue haleine au regard de la survivance des préjugés socio culturels ; - la conscientisation des femmes sur les questions qui les touchent.

## **CONCLUSION**

Le Programme d'Action de Beijing est un cadre normatif d'orientation et d'action pour l'intégration des femmes au processus de développement durable. Il favorise, au niveau de chacun des Etats membres, la formulation et l'application des Politiques et Stratégies pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

De ce point de vue, il est important pour chaque gouvernement d'observer les recommandations pertinentes contenues dans ce document et de relever le défi de sa mise en œuvre pour être en harmonie avec la Communauté internationale.

Au terme de plus d'une dizaine d'années de mise en application le gouvernement en rapport avec les autres acteurs du domaine, doit innover dans les initiatives et actions pour améliorer les conditions d'existence des femmes et assurer la prise en

compte de leurs préoccupations dans la stratégies globale de lutte contre la pauvreté.

Les organisations féminines et autres groupes de la société civile, les partenaires au développement dont l'appui technique et financier est indispensable au gouvernement dans ses objectifs de promotion de l'égalité entre les sexes, doivent développer la synergie d'actions dans l'effort commun de levée des contraintes sur les femmes.

Certes, les femmes ont acquis des avancées notables dans l'expression de leurs droits fondamentaux, mais il faut cependant reconnaître que de nombreux défis et obstacles se dressent sur leur chemin, surtout en milieu rural où elles continuent à supporter le poids de la tradition et des coutumes et la féminisation croissante du VIH/SIDA.

L'examen et l'évaluation des quinze années (15) de mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing seront une opportunité de renforcement de la vision des peuples et des Nations pour la qualification et l'harmonisation des stratégies permettant de juguler les imperfections en termes d'égalité des sexes.